

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 9 juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 2 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de Mme Laïla MEILLAUD, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, M. Jean-Marc LAVIGNE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à M. Yves FERRIER.

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Caroline LESENS, M. Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance: Mme Danielle RANCY

2023-27: PERSONNEL – SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1^{er} décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 2022-74 du 16 décembre 2022 portant création de postes au 1er Janvier 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du 21 février 2023,

Suite aux avancements de grade au 1er Janvier 2023, pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité, M. le Maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet
- un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{èmes})
- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (25.69/35^{èmes})

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, la suppression des postes telle que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 12 juin 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 12 juin 2023,

Pour le Maire, par délégation,
Le 2^{ème} adjoint,
Yves FERRIER